

« J'ai l'impression que le handicap fait peur »

Après avoir rencontré des difficultés dans la scolarité d'une de ses filles en situation de handicap, à Falaise, Angélique Mathieu a décidé de retourner vivre en région parisienne.

Témoignage

En ce milieu d'été, Angélique Mathieu, habitante de Falaise depuis plus d'un an, est en pleins préparatifs de son déménagement. En septembre, elle retourne vivre en région parisienne d'où elle est arrivée un an et demi plus tôt. Séparée du père de ses jumelles âgées de 4 ans, Victoire et Élisabeth, elle estime que ce choix était nécessaire pour que sa fille Victoire, atteinte de troubles du spectre autistique, puisse poursuivre une scolarité le plus normalement possible.

« **J'ai trouvé une école qui accepte de prendre ma fille en classe et le midi à la cantine** », explique-t-elle. C'est ce dernier point qui a posé souci à la mère de famille lors de cette année scolaire à l'école maternelle du Camp Ferme. « **Dans un premier temps, ma fille n'a été acceptée que le matin puis l'après-midi lorsqu'elle avait avec elle une AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap). Mais elle n'a jamais pu manger à la cantine le midi, alors même que les médecins disaient que cela serait bénéfique pour elle** », regrette-t-elle.

« Si l'État nous donne les moyens, on pourra faire plus »

Actuellement, Victoire ne parle pas bien « **qu'il est possible de communiquer avec elle dès lors qu'on est attentif** » et ne mâche pas les aliments. La maman ajoute : « **Depuis qu'elle est à l'école, elle a fait des progrès et manger avec des enfants de son âge aurait pu lui permettre de progresser encore plus vite.** » Pour le maire de Falaise, Hervé Maunoury, le problème de la cantine scolaire est lié à un manque de moyens humains. « **La priorité est le temps scolaire. Pour ce qui est de la cantine, nous avons des enfants en situation de handicap, mais c'est au cas par cas, en fonction du handicap. Certains ont besoin d'une personne en permanence avec eux, d'autres non** », détaille le premier édile. Pourtant, la loi du 11 février 2005 stipule que les personnes en situation de handicap doivent avoir « accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ». « **On ne peut pas dire qu'on ne fait rien** (pour appliquer cette loi, N.D.L.R.), insiste Hervé Maunoury. **On essaie au maximum, avec nos moyens, de s'adapter mais, parfois, c'est très compliqué. Le jour où l'État nous donnera les moyens, par exemple de recruter des agents spécialisés, alors on pourra faire plus.** »

« On se sent mises à l'écart »

Au cours de l'été, Angélique Mathieu a souhaité inscrire ses deux filles au centre de loisirs de la Ville. « **Mais on m'a dit que ce n'était pas possible** », souffle-t-elle. Elle reprend : « **On se sent mises à l'écart, rejetées de la société. J'ai l'impression que le handicap fait peur. C'est aussi compliqué pour Élisabeth, la sœur de Victoire, qui ne comprend pas ce qu'il se passe.** » Sur ce point, le maire de Falaise explique ne pas être « **au courant d'un refus** » d'inscription au centre de loisirs.

Avant qu'elle ne retourne en région parisienne, Angélique Mathieu devrait rencontrer le maire de Falaise pour échanger sur cette année et, peut-être, créer une avancée pour de prochains enfants en situation similaire.

Adrien MASSON.



Avec ses filles Victoire et Élisabeth, Angélique Mathieu, explique se sentir mise à l'écart en raison du handicap d'une de ses filles. Ouest-France